

Marc Pirard
Conseiller communal
Conseiller en environnement
Rue du Bosquet , 4
4219 Ambresin (Wasseiges)

Administration communale de Wasseiges

4219 Wasseiges

Ambresin, le 18 juin 2014

Remarques et réclamations formulées à l'occasion du

Projet de construction et d'exploitation industrielle d'une porcherie rue des Fiefs à Acosse

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, même si le code ne le prévoit pas dans un premier temps, je souhaite mettre l'accent sur l'absence de concertation populaire préalable pour un projet d'une telle ampleur qu'est l'exploitation porcine fonctionnant en cycle fermé, basée sur un cheptel porcins de +/- 5000 porcs sur le territoire de wasseiges.

Pollution du sol et du sous-sol et particulièrement à l'endroit du projet à Acosse, situé en zone de prévention de captage d'eau.

La protection des eaux souterraines et des eaux utilisées pour le captage d'eau potabilisable dépend étroitement des activités humaines pratiquées dans le bassin d'alimentation des captages. L'agriculture et l'élevage peuvent occasionner des rejets risquant de dégrader durablement le captage d'eau et engendrer la contamination microbiologique par les déjections animales (lisiers, fumiers...), facteurs de maladies. La pollution chimique qui est aussi la cause de l'érosion du sol et d'apports terrigènes - accumulation de nitrates ou pesticides dans l'eau.

Soulignons que les eaux souterraines dans notre région sont déjà très vulnérables.

Le forage d'un puits d'eau ainsi que le nettoyage de divers engins d'élevage et de transport, présentent un danger évident de pollution du sol et du sous-sol. Nous ne pouvons écarter les risques d'accidents ou dérapages éventuels dans ces types d'entreprises et de plus sur une partie de notre territoire autant primordiale que vitale pour toute la région.

La dispersion souterraine des rejets de la station d'épuration est également un élément qu'il ne faut pas négliger en matière de pollution des nappes souterraines à cet endroit.

Pollution sonore

On peut facilement imaginer que l'usage ponctuel de certains engins de transport, de machines d'élevage (moulins, mélangeurs, générateurs, nettoyeurs, ventilateurs permanents) etc, engendreront régulièrement et à une fréquence plus importante que celle citée dans la demande de permis, des nuisances sonores qui pourraient devenir à court terme, insupportables pour les 4 familles demeurant dans la ferme de proximité ainsi que pour les habitants de la rue des Fiefs sur

le territoire de Avin à Hannut (direction des vents dominants) . D'après les chiffres indiqués dans la note, on peut facilement imaginer pas loin de 2 heures de bruit quotidien rien que pour le passage des 1,4 camions prévus. A cela s'ajoutera le bruit constant des machines qui traiteront journalièrement « x » tonnes d'aliments entre 100 et 5000 kg par jour.

Plus de 50 ventilateurs seront aussi en fonctionnement dans l'entreprise.

En conclusion :

Je m'oppose à ce projet d'une telle envergure qui ne peut avoir sa place dans le petit village d'Acosse.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes salutations distinguées

Marc Pirard

Conseiller communal

Conseiller en environnement